

Genèse d'une demande de reconnaissance en patrimoine immatériel. La désignation de la pratique du canot à glace sur le fleuve Saint-Laurent

Genesis of an application for recognition of an intangible heritage: the nomination of the practice of ice canoeing on the St. Lawrence River

Bernard Genest

Volume 12, 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026781ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1026781ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (print)
1916-7350 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Genest, B. (2014). Genèse d'une demande de reconnaissance en patrimoine immatériel. La désignation de la pratique du canot à glace sur le fleuve Saint-Laurent. *Rabaska*, 12, 7–24. <https://doi.org/10.7202/1026781ar>

Article abstract

On February 9th 2014, the cultural practice of ice canoeing on the St. Lawrence River was declared an intangible heritage element under the Cultural Heritage Act. In his article, Bernard Genest recalls the various stages of this process (mission to Belgium, research, production of a synthesis report and the publication of the results) which led the Société québécoise d'ethnologie to file an application in 2013 for the nomination to the Minister of Culture and Communications. It was a long journey that eventually led the Minister to include this iconic and popular practice within the cultural heritage agenda of the government of Québec, thereby acknowledging that the knowledge, the preservation, the communication or the valorisation of the event was of public interest. Although essential and unavoidable, Genest concludes by specifying that the designation of this tradition, which is strongly linked to identity, does not bring about an end, since the ultimate goal is to gain international recognition.

Études

Genèse d'une demande de reconnaissance en patrimoine immatériel. La désignation de la pratique du canot à glace sur le fleuve Saint-Laurent.

BERNARD GENEST

Société québécoise d'ethnologie, Québec

La proclamation du 9 février 2014

Le 9 février 2014, le ministre de la Culture et des Communications du Québec (Mcc), monsieur Maka Kotto, annonçait la désignation de la pratique du canot à glace sur le fleuve Saint-Laurent comme élément du patrimoine immatériel en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Lors de cette proclamation qui a eu lieu sur le site et le jour même de la course du Carnaval, le président du Carnaval de Québec, monsieur Denis Simard, se disait ravi de cette consécration patrimoniale et s'empressait d'informer la presse qu'il voyait encore plus loin en annonçant que la prochaine étape pour son organisation



Le ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto, fait l'annonce de la désignation de la pratique du canot à glace sur le Saint-Laurent en tant qu'élément du patrimoine immatériel. Québec, le 9 février 2014.

Photo Richard Lavoie.

était de s'adresser au gouvernement du Canada pour qu'il fasse une demande officielle à l'UNESCO¹.

Il convient toutefois de rappeler que ce n'est pas le Carnaval de Québec mais la Société québécoise d'ethnologie (SQE) qui a documenté, préparé et adressé au MCC la demande de désignation en date du 5 février 2013. Il est vrai, certes, que c'est grâce au Carnaval de Québec que la pratique a pu traverser le XX^e siècle et parvenir jusqu'à nous avec la vigueur qu'on lui connaît. Depuis 1955, en effet, le Carnaval de Québec a inscrit la course en canot à glace dans son programme et en a fait l'une de ses principales activités. Le long processus qui a conduit le ministre de la Culture à reconnaître la pratique comme élément du patrimoine immatériel des Québécois demeure cependant l'initiative de la SQE².

D'autre part, s'il est dans le plan stratégique de la SQE³ d'amener le gouvernement du Canada à faire inclure la pratique du canot à glace dans la Liste représentative de l'UNESCO, il faut savoir qu'une telle inscription ne peut se faire que sous certaines conditions. L'une de ces conditions stipule que le pays demandeur signe la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ce que le Canada n'a pas encore fait⁴.

C'est précisément l'objet de cet article d'exposer comment et dans quelles circonstances la SQE en est venue à formuler une demande de reconnaissance de la pratique auprès du ministère, et avec quels instruments et sur quelle base elle a pu développer son argumentaire. Il faut savoir que le processus n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Et c'est heureux, car la désignation au sens de la Loi sur le patrimoine culturel n'est pas une mesure anodine. C'est un statut attribué par le ministre à un élément du patrimoine immatériel dont *la connaissance, la sauvegarde, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public*. Quant à la possibilité de faire reconnaître une pratique comme patrimoine immatériel de l'humanité, on imagine bien qu'il ne suffit pas d'en faire la seule proposition.

Un parcours en plusieurs étapes

La mission

En 2006, alors qu'au ministère de la Culture s'enclenchait un processus d'élaboration d'un nouveau cadre législatif pour la protection du patrimoine

1. Samuel Auger, « En canot jusqu'à l'UNESCO, Une tradition *unique* à protéger », *Le Soleil*, 10 février 2014.

2. C'est toutefois avec l'appui de plusieurs organismes du milieu que cette demande a été soumise au MCCQ dont le Carnaval de Québec, mais aussi les Amis de la vallée du Saint-Laurent, l'Institut du patrimoine culturel de l'Université Laval, l'hôtel Fairmont-Le Château Frontenac, l'Association des coureurs en canot à glace du Québec et le Circuit québécois de canot à glace.

3. Un objectif que partage désormais l'organisation du Carnaval de Québec.

4. UNESCO, « Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », Paris, 17 octobre 2003.

qui tient compte de l'élargissement du concept vers de nouveaux paradigmes, Jean Simard, alors président de la SQE, et moi-même, à titre de responsable du patrimoine ethnologique à la Direction du patrimoine, étions envoyés en mission en Belgique pour documenter l'expérience de ce pays en matière de gestion de son patrimoine culturel immatériel⁵. La communauté française de Belgique, en effet, est le premier gouvernement occidental à s'être doté d'un outil législatif pour protéger les biens culturels immatériels⁶. La destination était d'autant plus pertinente que la Belgique avait obtenu de l'UNESCO, en 2003 et 2005, la reconnaissance de deux manifestations de culture populaire à titre de *Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité*, soit le Carnaval de Binche et, conjointement avec la France, un ensemble de fêtes folkloriques mettant en valeur les Géants et dragons processionnels⁷.

D'entrée de jeu, nos hôtes⁸ avaient prévu nous faire vivre l'expérience d'un séjour à Binche en période carnavalesque. On nous pilota d'abord sur la *Grand-Place* pour nous introduire au cœur même de la fête qui trouve son apogée pendant les *Jours gras*. Si le point culminant de l'événement ne dure que trois jours, l'observateur comprend vite que ces journées sont l'aboutissement de travaux préparatoires et de répétitions qui occupent la population pendant une bonne partie de l'année : artisans et artisanes, musiciens, Gilles – le personnage emblématique de la fête – et supporteurs de Gilles. En effet, ces réjouissances sont la partie la plus visible d'activités qui s'étalent sur l'ensemble du calendrier. Du coup, le Carnaval nous apparut comme l'exemple probant d'une tradition transmise de génération en génération, partagée par l'ensemble d'une communauté (dans le sens le plus commun de personnes qui partagent un ensemble de valeurs, en l'occurrence les citoyens de Binche), actualisée et renouvelée par ses acteurs. La manifestation faisait le pont entre le passé et le présent, la tradition et la modernité, tout en contribuant au maintien d'une identité façonnée par des siècles d'histoire.

5. Pour ceux qui voudraient en savoir plus, j'ai fait rapport de cette mission dans la revue de la Société québécoise d'ethnologie : voir *Rabaska*, vol. 5, 2007, p. 47-70.

6. Le « Décret relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel » de 2002.

7. Depuis, la Belgique a obtenu la reconnaissance de plusieurs autres manifestations sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, soit la procession du Saint-Sang à Bruges en 2009, en 2010 le carnaval d'Alost, la fauconnerie, un patrimoine humain vivant, le Houtem Jaarmarkt, foire annuelle d'hiver et marché aux bestiaux à Hautem-Saint-Liévin, les Krakelingen et le Tonnekensbrand, fête du feu et du pain de la fin de l'hiver à Grammont, le répertoire du rituel des classes d'âge de Louvain en 2011 et les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse en 2012.

8. Notamment Jean-Pierre Ducastel, président du Conseil supérieur de l'ethnologie de la Communauté française et représentant de la Belgique auprès de l'UNESCO, Françoise Lempereur de l'Université de Liège, membre du Conseil supérieur de l'ethnologie de la Communauté française, Christel Delière, membre de l'organisation du Carnaval, Ville de Binche, Annick Vilain, attachée au cabinet de madame Fadila Laanan, ministre de la Culture de la Communauté française de Belgique à Bruxelles, Baron Robert Tolet, président de la Commission royale des monuments, sites et fouilles, région wallonne, à Liège.

Certes, Simard et moi étions déjà familiers avec le concept de patrimoine immatériel. Jean Simard, professeur d'ethnologie à l'Université Laval, avait dirigé plusieurs travaux portant plus spécialement sur le patrimoine immatériel des communautés religieuses⁹. À titre de responsable de l'ethnologie à la Direction du patrimoine, j'avais moi-même participé à des groupes de travail dans le cadre de projets de politique, dirigé des études sur la question et effectué une mission aux États-Unis en lien avec la problématique des arts traditionnels et le patrimoine immatériel¹⁰. En de nombreuses occasions nous avons exposé notre pensée quant à l'importance de l'immatériel dans le système patrimonial. Par ailleurs, la SQE était partenaire du projet d'Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel (IREPI) développé par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique de l'Université Laval sous la direction du professeur Laurier Turgeon en partenariat avec le MCCC¹¹, le MAM¹² et le Musée québécois de culture populaire. L'expérience belge nous conforta dans nos positions et nous amena à réfléchir sur la possibilité, à l'instar de la Belgique, de faire reconnaître une de nos traditions parmi les plus significatives comme élément de patrimoine immatériel des Québécois. Signalons qu'à ce moment la Loi sur le patrimoine culturel n'était encore qu'un projet et que l'idée d'amener le gouvernement du Canada à formuler une demande à l'UNESCO pour l'inscription d'une manifestation représentative de la culture traditionnelle québécoise parmi les chefs-d'œuvre

9. Dès 1988, dans un rapport de recherche (« Expériences étrangères et stratégies nouvelles pour le patrimoine ethnologique », 39 p.) produit pour le compte du ministère des Affaires culturelles (le Mcc d'aujourd'hui), Jean Simard y introduisait la notion d'*artefacts* et de *mentefacts*, une autre façon de nommer les éléments de patrimoine matériel et immatériel. Dans les années qui suivirent il orientera plusieurs de ses travaux de recherche en patrimoine religieux en fonction de la notion d'immatériel. Mentionnons entre autres « Le patrimoine immatériel des augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec », Sainte-Foy, Université Laval, mai 1997, 183 p., rapport déposé aux Archives de l'Université Laval (fonds sous la direction de Jean Simard) ainsi qu'au Musée des augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, et « Le patrimoine immatériel des communautés religieuses », *Les Cahiers des dix*, n° 53, 1999, p. 251-287.

10. En 1987, j'avais été chargé de mission à Washington (D.C.) pour étudier l'aide gouvernementale à la mise en valeur de la culture traditionnelle (Intangible Heritage) aux États-Unis auprès de la Smithsonian Institution, du National Folk Festival, du National Endowment for the Arts et du National Council for the Traditional Arts. La même année, à titre de membre d'un groupe de travail formé pour préparer un énoncé de politique en matière de politique culturelle, j'avais proposé une approche qui partageait le concept de patrimoine ethnologique en deux composantes fondamentales, le matériel et l'immatériel (Voir « Le patrimoine ethnologique » dans *Le Patrimoine culturel, l'état des lieux. Portraits de patrimoines*, Québec, MAC, 1988, p. 72-86). Voir aussi Sophie-Laurence Lamontagne, sous la direction de Bernard Genest, *Le Patrimoine immatériel, méthodologie d'inventaire pour les savoirs, les savoir-faire et les porteurs de traditions*, Québec, Les Publications du Québec, collection « Patrimoines/Dossiers », n° 88, 1994 et, en collaboration avec Camille Lapointe, *Le Patrimoine culturel immatériel, Un capital social et économique*, Québec, Mcc, Direction générale des communications, 2004.

11. À l'époque ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, aujourd'hui ministère de la Culture et des Communications (Mcc).

12. Aujourd'hui ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

du patrimoine oral et immatériel de l'humanité demeurerait un objectif lointain encore imprécis.

Un comparable ?

Au retour de notre mission, faisant un rapide inventaire de nos traditions, on se posa la question de savoir si, parmi celles-ci, certaines pouvaient soutenir la comparaison avec le Carnaval de Binche. Au cours des discussions avec nos collègues, plusieurs traditions furent évoquées, dont le Carnaval de Québec, la Mi-Carême à l'île aux Coudres, à Natashquan, dans l'archipel de l'Isle-aux-Grues et aux îles de la Madeleine ; la pêche aux petits poissons des chenaux à Sainte-Anne-de-la-Pérade, les pèlerinages à Sainte-Anne de Beaupré, le fléché de Lanaudière, l'acériculture de la région appalachienne. Finalement, les festivités associées au Carnaval nous apparurent, compte tenu de l'importance de l'hiver dans nos vies, particulièrement représentatives de la spécificité culturelle québécoise. Toutes les activités du Carnaval de Québec n'ont cependant pas le même ancrage historique que la pratique de la navigation en canot sur le Saint-Laurent en hiver. C'est pourquoi il nous a fallu choisir, parmi celles-ci, celle qui a priori semblait la plus authentique.

Nous partîmes donc de l'hypothèse que, du point de vue historique et systémique, cette pratique était l'une des plus anciennes traditions hivernales qui soit parvenue jusqu'à nous. Profondément enracinée dans la culture québécoise et dans sa réalité historique et géographique, celle-ci a évolué au cours des âges sans tomber dans la folklorisation ou le revivalisme. Mais encore fallait-il en faire la démonstration. C'est ainsi qu'un projet de recherche fut présenté en 2008 au MCCCCF qui appuya son inscription dans l'entente culturelle avec la Ville de Québec.

L'étude

Le projet de recherche cadrerait parfaitement avec la mission de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine ethnologique de la SQE. La Société en effet a pour champ d'investigation la culture à travers l'ensemble de ses manifestations, tant immatérielles que matérielles. L'objectif était donc de documenter une pratique dont nous trouvons de nombreuses traces dans les récits historiques, la littérature et les arts et qui soit encore aujourd'hui vivante. Il s'agissait également de favoriser sa reconnaissance et de développer un protocole de recherche qui puisse éventuellement s'appliquer à d'autres manifestations d'ordre immatériel. Rappelons qu'à l'époque, il existait une boîte à outils pour documenter les biens mobiliers et immobiliers, mais rien d'équivalent pour les biens immatériels¹³. L'UNESCO avait toutefois développé, dans le cadre

13. Mis à part l'ouvrage de Sophie-Laurence Lamontagne, déjà cité, et les outils informatiques développés par l'Université Laval et ses partenaires, dont le MCCCCF et la SQE, dans le cadre du projet

de son programme de reconnaissance des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité¹⁴, un guide de présentation des candidatures qui allait, bien sûr, largement nous inspirer¹⁵.

Signalons qu'au départ, le projet devait porter sur l'ensemble du Québec, mais la Ville de Québec exigea que le terrain d'étude se concentre plutôt sur son territoire, particulièrement entre Québec et Lévis, haut lieu de la pratique. Le mandat fut confié à l'ethnologue Richard Lavoie¹⁶ sous la direction d'un comité scientifique formé de représentants du Ministère, de la Ville de Québec et de la SQE.

Le contexte (2008)

La définition du patrimoine immatériel

Longtemps confrontés à des problèmes de définition et de terminologie, les spécialistes participant aux conférences internationales de l'UNESCO en étaient finalement arrivés au début des années 1990 à un consensus pour désigner le sens et le contenu d'une notion jusque-là assez floue. C'est en effet lors d'une consultation internationale tenue à Paris en juin 1993 que l'expression *patrimoine immatériel* fut consacrée, mettant fin aux interminables débats entourant la terminologie. Ce n'est cependant qu'en 2003, au moment de l'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel¹⁷ que la question de la définition allait être réglée. Celle-ci s'énonce comme suit :

On entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect et la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel

d'Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel (IREPI).

14. UNESCO, « Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité », Règlement adopté à la 155^e session du Conseil exécutif (Décision 155 EX/3.5.5.), 1998.

15. *Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, Guide pour la présentation des candidatures*, <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?pg=00103&lg=FR>, (27 novembre 2009).

16. Richard Lavoie avait d'ores et déjà une bonne connaissance du sujet pour avoir réalisé des enquêtes orales auprès de canotiers, produit des rapports de recherche et publié des articles dans des revues : « Du transport au sport : Le canot à glace », dans *Cap-aux-Diamants*, hiver 2001, n° 64, p. 29-34 et, en collaboration avec Simon Drolet, « Le canot à glace du transport au sport », dans *L'Escale*, février 1990, n° 33, p. 16-19, et « Les drossesuses : dès que la glace cédait sa place », juin 1989, n° 29, p. 19-20.

17. Lors de la Conférence générale du 17 octobre 2003.

immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'existence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable¹⁸.

En 2007, le livre vert sur le patrimoine culturel du gouvernement du Québec, *Un regard neuf sur le patrimoine*¹⁹, reprenait textuellement cette définition²⁰, à l'exception du dernier segment relatif aux droits de l'homme, au respect mutuel entre communautés, groupes et individus et au développement durable, ces principes et considérations étant considérés au Québec comme acquis²¹. Dans l'esprit du livre vert, le patrimoine était compris comme un système dont les différentes composantes, matérielles, immatérielles et naturelles étaient réunies par un lien relationnel organique.

Au moment d'entreprendre l'étude, la définition du patrimoine immatériel de l'UNESCO, reprise dans le livre vert, allait servir de cadre de référence. S'y coller nous assurait de respecter le consensus général autour de l'obligation de considérer le patrimoine selon une approche globale et comme « un système polysémique, culturel, identitaire, historique, architectural, économique, environnemental et urbanistique [...] »²², bref d'avoir une vision holistique de la notion.

Ainsi compris l'immatériel n'était pas dissocié du milieu et du cadre physique et environnemental d'où il émane, mais s'inscrit dans un ensemble d'éléments organisés. D'où l'importance de situer la pratique dans ses différents contextes. Il nous sembla que l'approche devait être à la fois historique et ethnologique, c'est-à-dire suivre l'évolution de la pratique dans le temps et l'espace à partir de données consignées dans des fonds d'archives et le récit de mémorialistes, pour ensuite procéder en quelque sorte à l'inverse, en documentant son dynamisme à partir de témoignages rendus par ses acteurs, d'anciens canotiers et de jeunes praticiens.

Des critères d'analyse

Par ailleurs, dans le cadre de son programme de Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité (depuis remplacé par la Liste représentative), l'UNESCO proposait un *Guide de présentation*²³ incluant une liste de critères devant faciliter l'analyse du potentiel patrimonial de la manifestation. Ces critères se déclinent de la façon suivante :

18. *Op. cit.*

19. *Un regard neuf sur le patrimoine culturel, Révision de la Loi sur les biens culturels, Document de réflexion*, Québec, MCCCF, 2007.

20. En deuxième partie du document, dans la section portant sur l'élargissement du champ d'application de la Loi sur les biens culturels, p. 38.

21. La Loi sur le développement durable adoptée en 2006, par exemple, introduisait de nouvelles règles et obligations pour l'ensemble de l'Administration publique.

22. *Ibid.*, p. 13.

23. *Op. cit.*

D'abord intervient la valeur exceptionnelle de la manifestation, cette valeur découlant elle-même du cumul de plusieurs autres critères :

- L'enracinement de la tradition dans l'histoire culturelle de la communauté d'où elle émane
- Son caractère identitaire pour la communauté culturelle concernée
- L'excellence de la mise en œuvre d'un savoir-faire et des qualités techniques déployées
- La part de créativité comme source d'inspiration et d'échanges interculturels
- Sa spécificité ou sa valeur comme témoignage unique
- Son actualisation dans le présent
- Sa portée symbolique
- Son caractère emblématique et populaire
- Et le risque potentiel de sa dégradation ou de sa disparition

Si certains de ces critères ont par la suite fait l'objet de discussions et ont été nuancés, il n'en demeure pas moins qu'ils sont encore aujourd'hui significatifs du potentiel patrimonial d'une pratique. Ces critères ont servi de balises à l'étude.

Le rapport de recherche (2010)

En 2010, la SQE déposait son rapport auprès de la Ville de Québec et du Ministère : « La Traversée du fleuve Saint-Laurent en canot à glace à Québec ». ²⁴ Le rapport s'articule autour de trois grands chapitres : l'évolution historique du canotage sur glace (xvii^e et xviii^e siècles) ; l'âge d'or du transport hivernal en canot (xix^e siècle) ; l'usage de cet ancien mode de transport comme activité sportive (xx^e siècle). Il compte 184 pages de texte ainsi qu'une iconographie riche, variée et pertinente. Après l'analyse de son contenu, les auteurs démontraient clairement que l'hypothèse de départ se trouvait vérifiée : le phénomène de la navigation en canot à glace en hiver dans la région de Québec constituait véritablement un patrimoine unique et exceptionnel à protéger, à promouvoir et à mettre en valeur. Pour répondre aux exigences de la Ville de Québec, l'étude avait essentiellement porté sur la région immédiate de Québec et plus particulièrement sur la portion du fleuve comprise entre Québec et Lévis. Cet espace forme une espèce de triangle contenu entre le quai 18 du Port de Québec, le quai de la Reine (base de la Garde côtière) et le quai Paquet à Lévis, théâtre de la fameuse course du Carnaval. Cet espace a toujours été un des hauts lieux de la pratique comme en témoignent les missionnaires et les voyageurs des xvii^e et xviii^e siècles, mais aussi les chroniqueurs, historiens et romanciers des xix^e et xx^e siècles.

24. Richard Lavoie [introduction et conclusion de Bernard Genest], « La Traversée du fleuve Saint-Laurent en canot à glace à Québec. Étude pour la reconnaissance nationale et internationale d'un patrimoine immatériel exceptionnel présentée à la Ville de Québec et au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec », SQE, mars 2010, 196 p.

Le trajet suivi par les *passeurs* ou *traversiers* (nautoniers) était à peu près le même que celui suivi par les canotiers d'aujourd'hui lors de la course du Carnaval. Ce trajet a peu changé et les conditions sont sensiblement les mêmes à l'exception des embarcations et des équipements qui ont beaucoup évolué. L'effort demandé est le même et il est tout aussi impératif de maîtriser le mouvement des glaces et les imprévisibles caprices de la nature que par le passé.

La publication (2012)

Parmi les recommandations qui accompagnaient le rapport, divers moyens étaient proposés pour sensibiliser la population à l'importance de la pratique du canot à glace comme héritage du patrimoine culturel des Québécois. Parmi ces moyens²⁵, la SQE priorisait la diffusion des connaissances au moyen d'une publication grand public. Cette publication avait aussi pour but de fournir un outil de travail convivial et attrayant aux gestionnaires municipaux et gouvernementaux, aux organisateurs du Carnaval et aux autorités du Port de Québec, de même qu'aux historiens, ethnologues et autres agents du patrimoine qui ont pour mission la mise en valeur des ressources culturelles du territoire.

La publication devait aussi permettre d'élargir le sujet en le situant dans un espace spatio-temporel moins limité que dans l'étude commanditée par la Ville de Québec et le Ministère. Produite sans soutien financier (autre que la participation de l'éditeur), il en est résulté après deux ans de travaux complémentaires et de réécriture, une publication de 236 pages abondamment illustrée : *Naviguer en canot à glace, un patrimoine immatériel*²⁶. Le livre allait servir de base de référence pour la préparation de la demande de statut présentée au Ministère selon les dispositions de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel. On y développait l'argumentaire sur lequel s'appuyait la demande.

Une pratique inscrite dans l'histoire

La pratique s'inscrit de plain-pied dans l'histoire du Québec. Son usage prend racine dans la géographie du lieu et dans sa genèse puisque les Autochtones naviguaient dans de fragiles embarcations même en hiver, en dépit des risques que cela représentait. Tout au long des xvii^e et xviii^e siècles, on trouve de

25. Dont également des conférences, des entrevues radiophoniques, des articles dans les journaux et les revues, des expositions. Plusieurs de ces activités ont effectivement été réalisées au cours des années qui ont suivies, principalement par Richard Lavoie, l'auteur du rapport. En mai 2012, la Société remettait à sept anciens canotiers émérites un certificat de reconnaissance à l'occasion de son assemblée générale annuelle tenue au Musée maritime du Québec à L'Islet-sur-Mer.

26. Richard Lavoie avec la collaboration de Bernard Genest, *Naviguer en canot à glace, un patrimoine immatériel*, Québec, Les Éditions GID, 2012, 236 p.

nombreux témoignages de mémorialistes et de voyageurs, à commencer par Samuel de Champlain en 1609, suivi des jésuites Paul Le Jeune et François-Xavier de Charlevoix, qui rapportent avoir été témoins de telles expéditions et, pour certains, y avoir participé.

Au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, des historiens et des écrivains comme Philippe Aubert de Gaspé, Louis Fréchette, Napoléon Legendre, Joseph-Edmond Roy et Pierre-Georges Roy font mention dans leurs écrits du transport de personnes, de la poste et de marchandises à travers les glaces sur le Saint-Laurent. Ils évoquent des traversées épiques, parfois tragiques, qui donnent naissance à un folklore local comme la légende de *La Tête à Pitre*. Ils rapportent des coutumes, des chansons rythmant les prouesses de ces navigateurs qui bravaient les éléments pour conduire à bon port passagers et marchandises. Le XIX^e siècle, c'est aussi l'époque du métier de *passseur* qui se transmet de père en fils dans des familles devenues légendaires dont les Baron, les Barras, les Bégin, les Chabot, les Labadie, les Ladrière, les Vallerand qui ont marqué les mémoires, mais aussi la toponymie de Québec et de Lévis, plus particulièrement de Lévis.

Avec l'arrivée des bateaux à vapeur, le métier de *passseur* connaît un déclin entre Québec et Lévis, mais la pratique n'est pas abandonnée pour autant. Elle ne disparaît pas des usages et des coutumes des Québécois. À Québec, la pratique va donner naissance à un sport, celui de la course en canot à glace. Introduites en 1894 lors du premier carnaval d'hiver de Québec, les courses en canot réapparaîtront de façon sporadique dans les années 1930 pour finalement faire partie du programme régulier du Carnaval de Québec à partir de 1955, alors que la fête hivernale devient une véritable institution. De nos jours, l'activité demeure l'une des plus médiatisées du Carnaval et d'autres courses se tiennent désormais à l'intérieur du Circuit québécois du canot à glace.

Mais ne nous méprenons pas. Si l'activité sportive, relancée et soutenue par le Carnaval de Québec, a toujours retenu l'attention du grand public et des médias, le transport des personnes et des marchandises s'est poursuivi ailleurs jusqu'à une période relativement récente. D'anciens canotiers en témoignent encore aujourd'hui. Pour les insulaires, les traversées en canot étaient une seconde nature, car ils pouvaient ainsi communiquer entre eux et la terre ferme. En plusieurs endroits, l'île aux Coudres, l'île au Canot, l'île aux Grues, l'île Verte et ailleurs dans le golfe, ces traversées représentaient une activité quasi quotidienne en hiver.

Une pratique fortement identitaire

S'il est une activité que les Québécois reconnaissent d'emblée comme faisant partie de leur patrimoine culturel, c'est bien le canotage sur glace. Le fleuve,

on le sait, a toujours joué un rôle majeur dans la vie sociale et économique des Québécois. Le développement du Québec a été conditionné par la possibilité d'y voyager tant en hiver qu'en été. De tout temps le Saint-Laurent a été une véritable autoroute qui rendait possibles les déplacements des hommes et des marchandises et leur implantation le long des rives. Déjà avant l'arrivée des Européens, les Autochtones se déplaçaient en pirogue ou en canot sur le fleuve et ses affluents. Bien sûr, la navigation sur les cours d'eau n'est pas spécifique au Québec, mais celle de voyager en hiver à travers les glaces est particulière aux pays nordiques. Il ne fait pas de doute que la tradition est le produit d'échanges interculturels entre les premiers arrivants et les Autochtones. Elle est un symbole fort du concept de nordicité développé par le géographe Louis-Edmond Hamelin de l'Université Laval au début des années 1970²⁷, concept qui a incité la ville de Québec à se proclamer « capitale mondiale de la nordicité » lors du Sommet mondial de la nordicité en 1999. Un des facteurs déterminants, c'est précisément la capacité des populations des pays nordiques à s'adapter aux conditions climatiques et environnementales des territoires qu'elles occupent. Est-il ici symbole plus fort de cette adaptation que la pratique du canot à glace en hiver en plein milieu du Saint-Laurent ? Réactivée et maintenue vivante pendant plus de 400 ans, la tradition témoigne de cette faculté des Québécois à occuper et développer le territoire en dépit des rigueurs du climat et d'un environnement souvent hostile. Chaque traversée, aujourd'hui comme hier, témoigne de cette victoire sur les éléments et des valeurs morales et culturelles que la pratique a engendrées.

Celle-ci est aussi représentative de la spécificité québécoise en ce sens qu'elle constitue le témoignage d'une tradition maritime propre au fleuve Saint-Laurent. Le canotage à travers les glaces s'est pratiqué de façon sporadique ailleurs au Canada²⁸ (aux îles de la Madeleine²⁹, à l'Île-du-Prince-Édouard, sur la côte du Nouveau-Brunswick dans le détroit de Northumberland), mais ne survit désormais que dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Métissage et génie créateur

Les Autochtones naviguaient sur le fleuve en hiver sur de fragiles embarcations qui risquaient de se briser à chaque fois qu'ils entraient trop violemment en contact avec les blocs de glace qui se déplaçaient en aval ou en amont selon les marées. Les récits de voyageurs font mention de ces périlleux voyages

27. En 1976, il propose un système de dix indices complémentaires, appelés « valeurs polaires » pour mesurer la nordicité de différents points au nord du 50^e parallèle.

28. Et peut-être ailleurs dans le monde comme le soutient Pierre Lahoud dans « Naviguer en canot sur le chemin qui glisse », dans *Rabaska, revue d'ethnologie de l'Amérique française*, Société québécoise d'ethnologie, Québec, vol. 11, 2013.

29. Avec la fameuse *canote* des îles. Voir Anselme Chiasson, *Les Îles de la Madeleine*, Montréal, Leméac, 1981, p. 107.

qui prenaient parfois fin abruptement. Qu'à cela ne tienne, le savoir-faire des colons, enrichi de l'expérience et des connaissances empiriques des Amérindiens, a rapidement permis d'améliorer les embarcations et de développer des aptitudes quant à l'art de naviguer entre les glaces. M^{er} Savard, dans un article publié en 1949 dans *Les Archives de folklore* décrit bien en quoi consiste cette science :

Le batelier d'hiver possède une véritable science du mouvement et de la résistance des glaces. Il leur a donné des noms. C'est : « l'arrêté », quand elles s'immobilisent momentanément dans l'étalement ; le « drivant » quand elles sont en marche ; le « redoublé », quand elles se feuilletent l'une sur l'autre ; le « frasil », quand elles ont consistance de « bouillie » épaisse. Il juge à leur couleur, grise, verte ou noire qu'elles sont « pourries », en « chandelles » ou percées de « trous chauds ». Leur son même, sec ou mat, lui sert à pronostiquer le froid ou le doux de la température. C'est dire qu'il a l'œil ouvert aux moindres signes, qu'il sait, dans une impasse, éviter les glaces dangereuses, sauter au besoin sur celles qui « portent » ; et naviguer par toutes les issues, « coupes ou saignées » d'eau claire que le courant lui ouvre.

La manœuvre varie selon l'état du chenal. En frasil, il faut « brasser » d'accord, à droite, à gauche, et « peser » sur l'aviron. Ce roulis, très pénible à la longue, produit une houle qui desserre l'étreinte de l'embâcle. Mais dès qu'une glace en travers est suffisamment large et solide, on y hale la barque. Les bateliers, une main sur le carreau, et l'ambine à l'épaule, traversent la banquise en courant, quitte à se rembarquer aussitôt après, à « se couler » sans heurts pour reprendre chacun sa place, au banc de l'aviron.

Ces mouvements divers ne sont pas sans risques ; et les vigies de l'Île [aux Coudres] ne perdent jamais des yeux le mouvement des barques. Mais si certaines traversées sont longues et dures ; si les trempettes en eau glacée sont fréquentes ; si les canots s'en vont en dérive, et sont parfois réchappés par des battelées de secours, grâce à Dieu, les accidents graves sont rares.³⁰

Les canotiers d'aujourd'hui sont les détenteurs de cette longue chaîne de savoirs et de savoir-faire. Ils en sont les maillons et, à ce titre, leur responsabilité ne se résume pas qu'à transmettre ces connaissances, mais aussi à les améliorer et les perfectionner. Ils le font si bien qu'on peut presque parler d'une nouvelle science de la navigation. Une science qui a des retombées dans plusieurs secteurs de la vie maritime. On peut donner pour exemple les Lachance de Montmagny. Issus d'une famille de canotiers et de chaloupiers originaire de l'île au Canot, les Lachance se sont récemment inspirés de la technologie de fabrication des canots à glace pour créer une embarcation de sauvetage insubmersible de 17 pieds (5,8 m), l'UMA-17. C'est d'ailleurs grâce à l'intervention de trois jeunes canotiers que le 9 janvier 2012, un

30. Félix-Antoine Savard, « La Traversée d'hiver à l'Île-aux-Coudres », dans *Les Archives de folklore*, n° 4, Montréal, Éditions Fides, 1949, p. 15-16.

jeune pêcheur et son chien emportés par les glaces purent être sauvés, ce qui faisait dire à l'éminent ethnologue Jean Simard : « L'UMA-17 est un heureux mariage entre tradition et innovation, bel exemple du patrimoine culturel en perpétuelle adaptation³¹. »

L'excellence ici se mesure au plan du savoir, au sens de connaissances scientifiques, comme du savoir-faire issu de l'expérience et de connaissances empiriques.

Une pratique vivante et dynamique

La force du témoignage est tout aussi prégnante aujourd'hui qu'hier. Il s'agit d'une pratique vivante, dynamique qui, dans sa forme actuelle, se renouvelle tous les ans en plusieurs endroits du Saint-Laurent. Le cœur des activités demeure, comme à l'époque de l'âge d'or du transport en canot, cet espace mythique compris entre Québec et Lévis, théâtre de la prestigieuse course du Carnaval et du Grand défi des glaces de Québec ; mais désormais des courses ont aussi lieu à Montréal (Défi canot à glace de Montréal), sur la banquise de Portneuf (entre Portneuf et Pointe-Platon), dans Charlevoix (La Grande Traversée Casino de Charlevoix entre l'Isle-aux-Coudres et Saint-Joseph-de-la-Rive) et, ces dernières années, à Trois-Rivières (la Trois-Rivières Extrême n'ayant cependant pas été rééditée en 2014).

La tradition se perpétue grâce à une nouvelle génération de canotiers, certains issus directement des vieilles familles où elle était une nécessité, comme les Dufour de l'île aux Coudres ou les Lachance de Montmagny, d'autres formés auprès d'ainés qui perpétuent une des formes les plus anciennes de la transmission des savoirs, celle du maître à l'apprenti. D'anciens capitaines, par exemple, vont former des jeunes issus d'autres milieux.

Autrefois réservée aux hommes³², la pratique est désormais accessible aux femmes. Des équipes féminines font de la compétition depuis 1984. L'apprentissage se fait même entre femmes. Il y a aussi des exemples de transmission par filiation comme cette canotière d'expérience, Nathalie Dufour, originaire de l'île aux Coudres, dont le grand-père maternel exerçait le métier de batelier. Après avoir formé son propre fils et lui avoir transmis sa passion, Nathalie Dufour a aussi formé des équipes de jeunes canotiers masculins. Elle est l'exemple vivant d'une transmission sans rupture de contact entre les générations parce que, petite-fille de canotier, elle a toujours été en contact avec l'univers du canot à glace. D'où, d'ailleurs, son intérêt pour la compétition.

31. Jean Simard dans Richard Lavoie, « La navigation en canot d'hiver en constante évolution » [<http://ethnologiequebec.org/>], 15 janvier 2013.

32. Bien que lors de certaines traversées les épouses d'insulaires n'hésitaient pas à donner un coup de main aux hommes en contribuant à l'effort collectif.

Emblématique et populaire

Ce n'est pas par hasard que les anciens canotiers étaient vus comme des héros populaires et que leurs prouesses ont alimenté un folklore et inspiré poètes et romanciers. Ils incarnaient et incarnent toujours la faculté de résilience des ancêtres qui ont su surmonter les difficiles conditions climatiques et les contraintes naturelles de l'environnement pour bâtir pays. Dans les années 1950, comme pour s'investir de leur force et de leur courage, les canotiers revêtaient le costume traditionnel de l'habitant, paletot d'étoffe du pays, ceinture fléchée, bonnet de laine rouge et chemise à carreaux.

Aujourd'hui encore, ce qui fascine et suscite l'admiration des foules qui, chaque année, envahissent les quais à Québec et à Lévis en période carnavalesque, c'est le caractère emblématique de la pratique. L'activité a toujours été l'une des plus médiatisées de cette grande fête de l'hiver qu'est le Carnaval, une fête elle-même emblématique. Dans les années 1960, Radio-Canada présentait en direct la course du Carnaval à la télévision. Au début de 1990, la célèbre émission américaine *Good Morning America*, écoutée par des millions de téléspectateurs, diffusa une émission spéciale sur le Carnaval de Québec et la course en canot. De nos jours, des reportages sont diffusés en France, en Allemagne et ailleurs dans le monde, même au Japon. Des articles traitant du sujet paraissent régulièrement dans la presse écrite et les médias électroniques. Le film, *De l'eau glacée dans les veines* de Cimon Charest, a par ailleurs remporté plusieurs prix dans des festivals de films documentaires au Québec et aux États-Unis. Et après avoir inspiré des peintres, des graveurs, des sculpteurs tels Eugène Hamel, Cornelius Krieghoff, Charles Huot, Spencer Westmacott, Jean-Julien Bourgault et Jean-Paul Riopelle, la pratique est toujours source d'inspiration pour des artistes comme le peintre Tex Lecor ou le photographe Michel Corboz qui en tire des images absolument saisissantes et d'une grande beauté. Enfin rappelons que la pratique a alimenté un folklore – chansons, contes et légendes – qui a servi de terreau à de nombreux écrivains. Autant de témoignages qui confirment l'importance de la tradition dans la culture québécoise et la place qu'elle occupe dans l'imaginaire populaire.

Une tradition sans rupture de contact

La pratique du canot à glace n'a jamais cessé de se renouveler et d'évoluer. Son passage d'une activité autrefois essentiellement utilitaire au sport s'est fait dans la continuité par transmission directe de génération en génération jusqu'à aujourd'hui. On oublie trop souvent que sa fonction première, soit le transport de personnes et de marchandises, a perduré pendant la majeure partie du xx^e siècle. Si, entre Québec et Lévis, le métier de *passer* est disparu avec l'arrivée des traversiers au début du xx^e siècle, il en a été autrement dans

les îles du Saint-Laurent, là où le canot à glace était une nécessité lorsque les autres chemins devenaient impossibles ou dangereux ; en chaloupes avant que le fleuve ne gèle ou par les ponts de glace qui se formaient entre les îles et les rives nord et sud. On pense, bien sûr, aux services des bateliers qui desservaient les nombreuses îles qui parsèment le bas Saint-Laurent dont l'île aux Coudres, l'île d'Orléans entre Saint-Jean et Saint-Michel-de-Bellechasse, l'île aux Grues et Montmagny, l'île aux Oies et le cap Saint-Ignace, l'île Verte, alors que « le chemin qui marche devient le chemin qui glisse » pour employer l'expression de Pierre Lahoud dans son article de la revue *Rabaska*³³.

Ce n'est pas par hasard que les Lachance ont remporté les palmes de la course du Carnaval de Québec pendant des années. C'est que, par la force des choses, ils s'entraînaient dans le quotidien de leur vie dès que les conditions climatiques rendaient impossibles les autres moyens de transport. Et ce n'est pas, non plus, par hasard que les membres de cette famille de canotiers émérites ont développé leur expertise en matière de construction de canots d'hiver. Non plus qu'en « trahison³⁴ » de sa fonction d'origine. C'est au contraire en s'adaptant au nouvel environnement contextuel et en lui trouvant de nouveaux usages. C'est pourquoi l'on peut affirmer que la pratique du canot à glace est une pratique dynamique vécue à travers le changement *sans rupture de contact avec la tradition*.

Contrairement à bien d'autres pratiques disparues puis réactivées sous l'impulsion de praticiens amateurs ou professionnels et de médiateurs culturels, la pratique du canot à glace a connu un certain déclin au début du xx^e siècle, mais sans jamais disparaître. Cependant, en dépit du dynamisme des dernières années, la pratique demeure fragile en raison de plusieurs facteurs, certains d'ordre naturel comme le réchauffement climatique – ce qui n'a pas été le cas en 2014 bien sûr – d'autres d'ordre économique et administratif. Les efforts des dernières années pour valoriser et faire reconnaître l'importance de la tradition dans l'histoire culturelle, sociale et économique du Québec ont porté fruits, mais il ne faut pas tenir pour acquise sa survie. Bien sûr, sa désignation comme élément du patrimoine immatériel au sens de la Loi sur le patrimoine culturel témoigne de son importance et favorise son maintien et sa mise en valeur.

La demande de désignation (2013)

Il va de soi que l'objet de la demande de désignation devait correspondre à la définition du patrimoine immatériel incluse au chapitre 1 (Objets, définition et applications) de l'article 2 de la Loi sur le patrimoine culturel entrée

33. *Op. cit.*, p. 140.

34. La formule a malheureusement été utilisée lors de la proclamation de la pratique du canot à glace le 9 février 2014.

en vigueur le 19 octobre 2012. Selon les termes de la Loi, le patrimoine immatériel se définit ainsi :

Les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmises de génération en génération et recrées en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public.

Cette définition, bien que plus succincte, est pour l'essentiel fidèle à l'esprit de la définition contenue dans la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel de l'UNESCO qui avait servi de cadre de référence à l'analyse. Par conséquent, il fut relativement facile d'ajuster l'argumentaire en fonction des attentes du Ministère, de faire le descriptif de l'élément pour lequel était adressée la demande de désignation. Cet argumentaire répondait aux questions « quoi », « qui », « comment », et « depuis quand » du formulaire préparé à cet effet. La pratique répondait parfaitement à la définition du patrimoine immatériel incluse dans le texte de Loi : « [...] *[L]es pratiques et les représentations transmises de génération en génération et recrées en permanence [depuis plus de 400 ans dans le cas qui nous concerne], en conjonction, le cas échéant, avec les objets [le canot et son équipement à travers l'évolution] et les espaces culturels qui leur sont associés [le Saint-Laurent, ses îles et le corridor Québec/Lévis], qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel [l'ensemble de la population québécoise et au premier chef les canotiers] et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public.* » Parce qu'elle possède tous les attributs généralement associés au patrimoine immatériel – l'enracinement, la portée symbolique et identitaire, l'unicité, la spécificité, le caractère populaire, la force du témoignage, l'excellence du savoir et du savoir-faire, sa transmission de génération en génération, son actualisation dans le présent, son dynamisme – la sauvegarde de la tradition est manifestement *d'intérêt public*. C'est ce que l'inscription de la pratique du canot à glace sur le Saint-Laurent au registre du patrimoine culturel du gouvernement du Québec est venue confirmer.

L'objectif ultime : la reconnaissance internationale

Étape importante et incontournable, la désignation de la pratique du canot à glace comme élément du patrimoine immatériel par le gouvernement du Québec ne constitue pas pour autant une finalité pour la SQE. L'objectif ultime de l'organisme demeure la reconnaissance internationale. Ceci dit, les porteurs du dossier sont parfaitement conscients des difficultés de parcours et des étapes qu'il reste à franchir pour y parvenir.

D'une part, il faut étendre l'étude à l'ensemble des lieux de pratique tant au Québec que dans les provinces maritimes. Grâce au support financier du Mcc (une subvention de 40 000\$ à la SQE a été annoncée lors de la proclamation), tous les lieux de pratique autres que ceux déjà couverts par l'étude de 2010 seront étudiés dès cette année, dont Montréal, Trois-Rivières, Portneuf, Cap-Rouge, l'île d'Orléans, la Grosse Île, l'île au Canot, l'île aux Grues, l'île Sainte-Marguerite, l'île aux Oies, l'île Verte, les îles de la Madeleine. Dans un avenir plus ou moins rapproché, des démarches seront entreprises auprès du gouvernement canadien pour trouver le financement nécessaire à la poursuite des travaux là où, ailleurs au pays, le canotage sur glace a également été pratiqué. Dans les Maritimes, par exemple, des documents font mention de canots à glace pour le transport de passagers et de la poste entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. La SQE souhaite développer des partenariats pour couvrir ces régions.

D'autre part, le Canada n'ayant pas encore signé la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, nous savons pertinemment que seuls les pays signataires peuvent présenter une demande de reconnaissance à l'UNESCO. Ce qui n'empêche personne d'entreprendre des démarches auprès des autorités pour amener le Canada à se joindre aux 158 États dans le monde qui ont adhéré à la Convention en date du 20 novembre 2013.



Dans l'ordre habituel, Bernard Genest, président du comité scientifique de la SQE, le ministre Maka Koto, Jean-Pierre Pichette, président de la SQE, Julie Lemieux, responsable des dossiers de la culture, du patrimoine et de l'aménagement du territoire, Ville de Québec, et Richard Lavoie, ethnologue expert sur le dossier du canot à glace. Québec, le 9 février 2014.

Photo Louise Décarie.

Rappelons qu'au moment d'entreprendre la première phase de l'étude, la Loi sur le patrimoine culturel n'était encore qu'un projet assez vague. Lorsque celle-ci fut proclamée, la SQE disposait des outils pour déposer sans tarder une demande de désignation. Le plan de match pour l'obtention d'une reconnaissance internationale est sensiblement le même. Bien des changements peuvent se produire d'ici à ce que l'étude soit complète et exhaustive. Par ailleurs, il ne fait pas de doute que la désignation par le gouvernement du Québec de la pratique du canot à glace comme élément du patrimoine immatériel, après celle du chant de gorge inuit (28 janvier 2014), de même que les appuis que ces désignations ont suscités de la part d'institutions reconnues, sont des éléments nouveaux qui peuvent inciter le Canada à signer la Convention.